

Les haltes-garderies offrent un mode de garde à temps partiel ou de façon occasionnelle pendant la journée pour les parents qui ont des enfants âgés de 3 mois à 4 ans.

Les parents ont la possibilité de confier leur(s) enfant(s) pour une heure, deux heures, la matinée ou la journée.

Les enfants peuvent être repris à tout moment, selon les heures d'ouverture, sans effectuer un nombre minimum d'heures de présence.

C'est l'occasion :

- pour les enfants, de découvrir la vie en collectivité, de connaître d'autres enfants, de partager des expériences nouvelles et de se préparer à l'entrée à l'école,
- pour les parents, de disposer du temps nécessaire pour mener à bien des activités familiales, professionnelles, culturelles, sportives ou autres.



Halte-garderie de Fumay



Halte-garderie de Givet



Communauté de Communes  
**ARDENNE RIVES DE MEUSE**  
29, rue Méhul - 08600 GIVET  
Tél : 03.24.41.50.90 - Fax : 03.24.41.50.99  
president@ardennerivesdemeuse.com  
www.ardennerivesdemeuse.com

Nos partenaires



ARDENNE rivesdemeuse

# HALTES-GARDERIES COMMUNAUTAIRES de Fumay et de Givet



Accueil des enfants âgés de 3 mois à 4 ans

Possibilité de confier vos enfants 1H, 2H, ...  
en 1/2 journée ou la journée

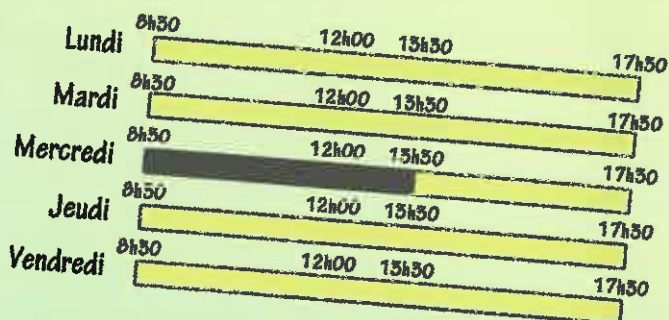
Toute demande de renseignements ou d'inscription  
se fait auprès de la halte-garderie de votre choix

# HALTE-GARDERIE DE GIVET

## « La Ribambelle »



L'établissement est tenu de respecter son agrément qui est de 20 enfants par heure maximum.



heures d'ouverture  
 heures de fermeture

# HALTE-GARDERIE DE FUMAY

## « Les Petits Malins »

L'établissement est tenu de respecter son agrément qui est de 12 enfants par heure maximum.



heures d'ouverture  
 heures de fermeture

### Fermetures annuelles :

- 1 semaine pendant les vacances de Noël (en alternance entre les 2 haltes-garderies).
- 3 semaines en continu sur juillet/août (en alternance entre les 2 haltes-garderies).

Les réservations se font la veille par téléphone ou le jour même en fonction des places disponibles.

Les enfants dont les parents travaillent sont prioritaires.

NB : un enfant inscrit à la halte-garderie de FUMAY pourra, au besoin, fréquenter la halte-garderie de GIVET, et inversement.

# PLANS DE SITUATION

